

**Séance du 22 février 2023**  
**Rapport d'Orientations Budgétaires 2023**  
**Budget CCAS**

**Avant propos :**

Conformément à la loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe du 7 août 2015 (article L.2312 du Code Général des Collectivités Territoriales), le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale doit débattre des orientations budgétaires dans les deux mois précédant l'examen du budget.

Ce débat permet d'informer le Conseil d'Administration sur les projets et actions à venir compte tenu notamment de la stratégie financière adoptée par la commune, tout en dépendant fortement de la situation économique et financière du niveau national.

**1 Un contexte budgétaire toujours tendu :**

Le contexte économique fragile, notamment lié à l'inflation et à la volatilité des prix de l'énergie impacte indirectement la construction budgétaire pour le CCAS, puisque la recette principale du budget est la subvention d'équilibre versée par la commune.

**2 La situation sociale : évolution de la fragilité sociale et des besoins sociaux de la commune**

Le CCAS joue un rôle important dans la mise en œuvre des politiques sociales au niveau local : prévention de l'autonomie et accompagnement au vieillissement des personnes âgées, accompagnement social et soutien aux personnes et familles fragiles ou dans la précarité, accompagnement pour l'accès aux droits des dionysiens. Le CCAS est toujours fortement sollicité, faire face à des situations sociales plus complexes et joue un rôle d'amortisseur social indispensable et fondamental pour garantir la cohésion sociale. Le contexte inflationniste et l'augmentation du coût des énergies accentue les difficultés budgétaires des concitoyens les plus économiquement fragiles.

Le nombre de sollicitations en lien avec une demande de logement social est en constante augmentation. Ce constat est le reflet de la tension sur les logements existant dans le libournais.

En 2022, ce sont en moyenne 53 personnes par semaine qui se sont présentées ou ont appelé le CCAS, pour une information, une aide aux démarches, un accès aux droits ou un rendez vous avec le travailleur social.

Les demandes les plus fréquemment exprimées sont les suivantes : aide droits sociaux et les relations avec les administrations, retrait de courriers, aides aux démarches ou demandes d'information pour les domaines spécifiques pour les personnes retraitées, demandes d'accompagnement logement, de la précarité financière ou du vieillissement, demandes d'aide alimentaire. Pour une part non négligeable du public accueilli, la dématérialisation des démarches auprès des administrations renforce le besoin de recours au premier accueil du CCAS pour être aidé pour les démarches administratives liées à l'accès aux droits.

Envoyé en préfecture le 23/02/2023  
Reçu en préfecture le 23/02/2023  
Publié le  
ID : 033-263303869-20230222-02022023-DE

Après la pandémie de l'année 2020, l'actualité internationale et ses conséquences en terme économique et social, notamment la forte augmentation du coût de l'énergie et du carburant, a impacté l'activité du CCAS : accentuation des difficultés pour le public habituellement suivi et accueil d'un nouveau public, mais de façon limitée, sans doute du fait des dispositifs nationaux mis en place (bouclier tarifaire pour l'énergie en direction des particuliers). Pour autant, les dépenses consacrées aux aides facultatives du CCAS ont été aussi importantes qu'en 2021.

### Quelques données chiffrées sur les caractéristiques de la population dionysienne (source : recensement de la population INSEE 2019)

La population légale, au 1<sup>er</sup> janvier 2023 est de 5862 habitants et le nombre de ménages s'élève à 2266. Pour 100 ménages, 28 sont des personnes seules, 29 sont des couples sans enfants, 31 sont des couples avec enfants et 11 des familles monoparentales.

Structure de la population par âge : pour 100 personnes, 20 ont moins de 14 ans, 13,5 ont entre 15 et 29 ans, 39 entre 30 et 59 ans, 17,5 ont entre 60 et 74 ans et 10 ont 75 ans et plus.

Ces pourcentages sont identiques à ceux de l'année précédente, à l'exception des plus de 75 ans (0,5% de plus)

Le revenu médian des dionysiens est estimé en 2020 à 1755 € par mois à comparer au revenu médian 2019 de 1722 € (par unité de consommation après prestations sociales et impôts), ce qui est inférieur à ceux de la Gironde et de la France métropolitaine (respectivement 1932 € et 1837 € par mois par UC). Pour autant, le revenu médian a augmenté par rapport aux années précédentes : + 33 € par mois.

15 % des dionysiens vivent sous le seuil de pauvreté (définition INSEE : revenus inférieurs à 60 % du revenu médian).

## **3 Les orientations du CCAS pour 2023 :**

### **3.1 Politiques solidaires et sociales portées par le CCAS**

Sur le fondement de l'article L. 123-5 du Code de l'Action Sociale et Familiale, le CCAS anime une action de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

Afin de contribuer à une bonne connaissance des caractéristiques socio-économiques de la population et des besoins sociaux, les CCAS ont l'obligation légale de réaliser une Analyse des Besoins Sociaux. Cet exercice a été réalisé en 2022, sur la thématique des personnes retraitées. Le diagnostic réalisé par le COMPAS, enrichi des contributions des professionnels intervenant dans ce domaine et des représentants d'habitants, a permis de cibler quatre points de fragilité :

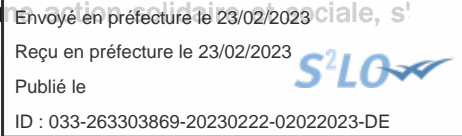
La problématique du soutien aux aidants

La problématique des toilettes pour les personnes dépendantes, notamment le week-end

La problématique de la précarité énergétique

La problématique de l'adaptation du logement à la perte d'autonomie

Le CCAS s'inscrit donc dans une dynamique allant de l'aide sociale à une action solidarienne sociale, s'adressant à l'ensemble des publics du territoire communal.



Cette action sociale se décline notamment dans les champs suivants :

### Mission d'accueil et d'accès aux droits :

Le CCAS remplit traditionnellement une mission d'accueil et d'accès aux droits pour tout public, et particulièrement pour les personnes âgées et les personnes ayant des difficultés avec l'écrit. Cette mission va du simple renseignement au contact téléphonique ou au remplissage d'un dossier pour le compte de la personne selon son degré d'autonomie. La personne peut aussi être réorienté vers le service spécialisé plus à même de traiter la demande, notamment pour les familles avec enfants (réorientation vers le service social du Département). Le nombre de demandes liées à cette thématique prend de l'importance et les thématiques sont variées : logement, prestations sociales, demandes liées aux prestations ou services pour les seniors (portage de repas, transport à la demande, services à domicile, maisons de retraite, allocation personnalisée d'autonomie). La généralisation des relations numériques avec les administrations complexifie les démarches pour une partie de la population (selon le dernier rapport de la Défenseure des droits, la France compte 13 millions de personnes en difficulté avec le numérique) et impacte fortement les modalités de travail à l'accueil du CCAS.

### Mission d'accompagnement social :

L'accompagnement social réalisé par l'assistante sociale du CCAS concerne principalement les ménages sans enfants à charge, à l'exception de ménages bénéficiaires du RSA. Il s'agit d'une polyvalence de secteur puisque l'accompagnement peut concerner plusieurs problématiques. Les accompagnements réalisés relèvent principalement des thématiques suivantes : logement (maintien dans le logement, accès au logement), précarité financière, accompagnement de personnes âgées pour l'accès aux droits, le maintien à domicile ou la recherche de place en établissement.

En 2022, 207 ménages ont été rencontrés et un accompagnement a été mis en place ou se poursuit pour 135 d'entre eux (16 % de plus qu'en 2021).

### La politique de l'âge :

Les relations avec les partenaires intervenant auprès des personnes âgées se sont développées les années précédentes, du fait de la mise en place du groupe de travail « personnes âgées » de l'Observatoire de la Cohésion Sociale.

Le réseau mis en place avec le service APA du Département, la plateforme Territoriale d'Appui, les services d'aide à domicile intervenant sur le territoire, les professionnels de santé, au bénéfice des dionysiens en perte d'autonomie, a été conforté. En 2022, Virginie VRILLAUD-MORGAT, l'assistante sociale du CCAS a accompagné 46 ménages de plus de 75 ans (26 en 2021) autour de problématiques de perte d'autonomie en s'appuyant sur ce réseau.

Du fait du contexte sanitaire tendu, le repas des aînés n'a pas encore pu se dérouler en janvier 2022. Comme l'année précédente, l'ensemble des personnes âgées de plus de 70 ans se sont donc vu proposer un coffret gourmand, à retirer à la maison de l'Isle le 9 janvier, autour d'un goûter, ou distribué à leur domicile. Cette distribution à domicile permet de maintenir une veille auprès des aînés de la commune. En janvier 2023, les élus ont pu signaler quelques situations au CCAS.

469 coffrets ont été distribués, ce qui représente 72 % des ménages avec une personne d'au moins 75 ans.

En 2022, les ateliers de prévention du vieillissement à destination des seniors dans des conditions normales. Le CCAS a répondu à un appel à projet auprès de financeurs coordonné par l'Union Départementale des CCAS, ce qui a permis d'étoffer l'offre proposée. Il est proposé, pour 2023, de reprogrammer des ateliers de prévention de l'obtention du financement par le Forfait autonomie et les caisses de retraite :  
Il s'agit des ateliers suivants, animés par des partenaires,

Envoyé en préfecture le 23/02/2023  
Reçu en préfecture le 23/02/2023  
Publié le  
ID : 033-263303869-20230222-02022023-DE

Ateliers d'initiation au numérique proposée par Imagin'actions  
Ateliers thématiques de prévention du vieillissement animés par l'ASEPT  
Activité Physique Adaptée proposée par le GE APA Santé Nutrition

Le CCAS anime toujours l'équipe de bénévoles proposant aux seniors isolés des visites de convivialité. L'équipe compte aujourd'hui 9 bénévoles pour 9 personnes isolées régulièrement rencontrées. 29 personnes ont pu bénéficier de cette action depuis sa mise en place en 2015.

Il est prévu, comme les années précédentes, d'organiser une semaine bleue, début octobre.

En lien avec l'Analyse des Besoins Sociaux, le CCAS accueille Audrey ARNOL, élève assistante sociale en 2<sup>e</sup> année d'étude, depuis novembre 2022 jusqu'à fin mai 2023. Dans le cadre de ce stage pratique, Audrey réalise un travail d'enquête sur les conditions d'habitat des seniors de la commune Au delà d'une meilleure connaissance des conditions d'habitat (confort du logement, précarité énergétique), l'enquête contribuera aussi à repérer des situations fragiles inconnues du CCAS et de communiquer sur les actions mises en place par le CCAS dans ce domaine.

L'Analyse des Besoins Sociaux a aussi permis de pointer la difficile situation des aidants, confrontés au manque de réponses pour les soulager. En lien avec la Mutualité Française, le CCAS projette d'organiser un forum des aidants à l'automne 2023. Ce forum doit permettre de mieux cerner les réponses existantes sur le territoire, de sensibiliser les acteurs au développement de nouvelles réponses, mais aussi de faire connaître aux aidants les dispositifs déjà existants et des les encourager à s'en saisir, afin de les soulager dan leur rôle d'aidant familial.

#### Politique d'aide sociale facultative :

En 2022, 63 familles, totalisant 173 personnes ont bénéficié de colis hebdomadaires à un moment de l'année. Le nombre est globalement stable par rapport à l'année précédente.

Pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2023, le nombre de ménages concerné est identique aux flux de 2022 : une trentaine de ménages sont concernés chaque semaine, représentant 70 à 80 personnes.

Le coût d'achat des denrées alimentaires auprès de la Banque Alimentaire (23,3 tonnes en 2022) a représenté un coût d'environ 5000 €, dont près de 50 % sont couverts par la participation financière des bénéficiaires. Il est prévu de reconduire ce dispositif d'aide pour 2023 selon les mêmes modalités.

La réflexion entamée en 2022 pour conduire une étude de faisabilité au sujet de la création d'une épicerie sociale ou solidaire sera poursuivie. Elle portera notamment sur les moyens humains et financiers nécessaires au fonctionnement, avant de soumettre le projet à un examen politique. En parallèle, la réflexion se poursuit sur le futur local pour la distribution de colis.

Il est également proposé pour 2023 une reconduction des aides aux paiements des frais de restauration et de transport scolaire, ainsi que des aides sur factures (aides exceptionnelles, passeport santé, aide au permis de conduire), dans une enveloppe financière similaire à celle de 2022 qui devrait permettre de faire face aux demandes.

Quarante quatre aides sur factures exceptionnelles ont été accordées en 2022 (en majorité frais de réparations de véhicules, électroménager, fluides), onze aides dans le cadre du Passeport Santé et deux aides au permis de conduire.

### Mesures pour favoriser le pouvoir d'achat :

En parallèle aux aides financières délivrées par le CCAS, des mesures d'achat des dionysiens avec la volonté de limiter ou diminuer le coût de services ou de fournitures essentiels sont mis en place dans différents domaines, dans le champ des compétences du CCAS et en adéquation avec ses moyens, notamment financiers.

En ce qui concerne le coût du carburant, le Conseil d'Administration du CCAS a validé, en juin 2022, une aide financière pour la conversion de véhicules au bio éthanol. Quelques personnes se sont montrées intéressées, mais aucune demande d'aide financière n'a été à ce jour instruite.

En ce qui concerne la santé, le CCAS a signé début janvier 2023 une convention de partenariat avec La Mutuelle Familiale, visant à mettre en place une mutuelle communale. Ce dispositif a vocation à proposer aux dionysiens non couverts par une complémentaire santé obligatoire un organisme complémentaire à un coût à priori intéressant. Une permanence hebdomadaire a lieu tous les vendredis, dans les locaux du CCAS, depuis début février.

En ce qui concerne le coût des fluides et le confort thermique des logements, les visites au domicile des personnes âgées, proposées par la stagiaire accueillie par le CCAS, ont comme objectif de faire le point sur cette thématique et de faciliter, si les personnes le souhaitent, la mise en relation avec le Pôle Habitat Durable de la CALI, en vue d'étudier les travaux et les financements envisageables pour améliorer le confort thermique et l'adaptation du logement au vieillissement.

Un contact a également été pris avec l'association

Il est projeté de réfléchir, courant 2023, à d'autres postes de dépenses courantes des ménages pour lesquelles des dispositifs de type «groupement de commandes» pourraient être mis en place pour en diminuer le coût pour les ménages dionysiens.

### Revenu de Solidarité Active :

Le renouvellement de la convention de partenariat existant avec le Département depuis 2010 en ce qui concerne l'accompagnement social de bénéficiaires du RSA sera proposé. Le CCAS s'engage à être référent social pour une cinquantaine de bénéficiaires du RSA. Une participation financière du Département est allouée au CCAS en contrepartie de ce travail d'accompagnement, représentant un demi poste de travail.

### Projet Social et Educatif de l'aire d'accueil des Gens du Voyage :

L'aire d'accueil des Gens du Voyage est opérationnelle depuis mars 2010. Son ouverture a permis d'apporter une première réponse en terme d'habitat.

Le CCAS de Saint Denis de Pile est chargé, depuis la création de celle-ci, de l'animation du Projet Social lié à l'aire d'accueil. Il a pour objectif de coordonner les interventions des services et partenaires auprès des familles, dans la perspective de l'accès aux services de droit commun, tout en tenant compte des particularités liées à leurs appartenances culturelles et à leur mode de vie et d'habitation. La CALI ayant la compétence « Accueil des gens du voyage », a contractualisé avec le CCAS. A ce titre, il est proposé de solliciter, pour l'année 2023, le renouvellement annuel de cette convention qui organise cette délégation et prévoit un financement du CCAS par la CALI pour mener à bien l'animation du Projet Social.

En 2023, l'accent portera toujours sur la scolarisation des enfants. En effet, l'absentéisme est toujours prégnant, surtout pour les collégiens.

**3.3 Moyens financiers et humains pour la mise en œuvre : proposition**

Le tableau ci dessous retrace l' évolution des comptes administratifs du CCAS des années précédentes pour la section de fonctionnement .

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
CA Dépenses	181 653	195 142	196 317	195 303	200 603	222 939	221 532
CA Recettes	199 865	182 708	183 785	195 981	222 196	226 534	221 706
Résultat de l' année	<b>18 212</b>	<b>-12 434</b>	<b>-12 532</b>	<b>678</b>	<b>21 593</b>	<b>3 595</b>	<b>174</b>
Résultat reporté N-1	6 950	25 162	12 725	192	869	22 462	26 057
Résultat global cumulé	25 162	12 725	192	870	22 463	26 057	26 231
Excédent reporté à la SF	25 162	12 725	192	870	22 463	2 104	2 492

**CA 2022 : sous réserve de la validation par la Trésorerie et de sa conformité au compte de gestion**

**L' évolution des dépenses de fonctionnement par chapitre est retracée dans le tableau suivant :**

Dépenses de fonctionnement	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Charges à caractère général	20 344	21 806	22 795	23 297	20 290	24 090	28 514
Charges de personnel	157 375	169 306	164 718	165 472	159 212	165 262	178 709
Autres charges de gestion courante	3 934	4 030	8 805	6 534	21 101	33 587	14 309
TOTAL	181 653	195 142	196 318	195 303	200 603	222 939	221 532

**CA 2022 : sous réserve de la validation par la Trésorerie et de sa conformité au compte de gestion**

### Charges à caractère général :

On note une relative stabilité de ces charges sur plusieurs exercices budgétaires. Ce chapitre correspond principalement aux dépenses liées au fonctionnement du service (fournitures administratives, assurances notamment), aux achats de denrées pour les colis alimentaires et aux frais liés au repas et aux colis pour les aînés

La baisse des dépenses en 2020 est liée à l'impact de la pandémie (annulation de la semaine bleue par exemple) et une baisse des dépenses de maintenance en 2020.

La hausse enregistrée en 2021 s'explique principalement par l'augmentation des achats auprès de la Banque Alimentaire et les contrats de maintenance du copieur.

Pour la construction du budget 2022, le coût lié à l'ABS a été intégré dans ce chapitre budgétaire, ainsi que des frais liés à la mise en place d'ateliers pour les personnes retraitées, avec une recette équivalente en face (subvention de la Conférence des Financeurs.

### Dépenses de personnel :

Les dépenses de personnel représentent 80 % du budget.

L'augmentation enregistrée en 2022 correspond à la prise en charge des indemnités chômage d'un des anciens agents de la Résidence Autonomie, auparavant pris en charge sur le budget annexe de la Résidence Autonomie

Pour la construction du budget prévisionnel 2023 il est proposé une hypothèse de trois agents à temps plein, ce qui correspond à la situation à ce jour.

### Les recettes budgétaires :

#### Le concours de la ville :

Il s'agit de la recette principale pour le budget du CCAS.

#### Recettes propres :

Les recettes propres du CCAS sont constituées de :

Subventions de partenaires du CCAS, en lien avec les missions dévolues par convention : subvention du Département pour le suivi de bénéficiaires du RSA, subvention de la CALI pour l'animation du Projet Social et Educatif de l'aire d'accueil.

Participation des usagers bénéficiaires de colis hebdomadaires de denrées.

En 2022, subvention de la Conférence des Financeurs en contrepartie des ateliers mis en place par le CCAS